

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

- 1 JUL. 2020 N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Préfecture du Haut-Rhin
Bureau des Enquêtes Publiques
et Installations Classées

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Extension du site LIEBHERR Components SAS sur le site de Colmar.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1_Installations classées pour la protection de l'environnement	Installation soumise à autorisation : rubriques 2931 : ateliers d'essais sur bancs de moteurs à explosion, à combustion interne ou à réaction, turbines à combustion. Installation soumise à enregistrement : rubrique 2921 (6300kW) Installation soumise à déclaration : rubrique 2563 : 2 cuves de dégraissage de 300 L unitaire, rubrique 2940 : application de 93 kg peinture / j, rubrique 2910 : 1800kW (demande de bénéfice des droits acquis réalisée); rubrique 1532 : stockage maximum de 5010m3, rubrique 2925 : puissance totale de 81,44kW

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'extension du site Liebherr Components SAS prévoit plusieurs modifications des infrastructures existantes :

- Agrandissement de la propriété côté Sud (acquisition de nouvelles parcelles)
- Extension de l'unité de fabrication "Gros moteurs" par l'agrandissement du hall de production principal côté Sud, incluant 4 nouveaux bancs moteurs
- Surélévation d'un niveau du bâtiment "Bureaux" côté voie ferrée (à l'Ouest)
- Création d'une extension "Bureaux Logistique" sous auvent logistique existant côté voie ferrée (au Nord-Ouest)
- Création d'un parking de véhicules "Personnel" (au Sud)
- Mise en place de 12 modules provisoires de type Algeco à usage de bureaux à proximité du bâtiment Administration déjà existant.

Le projet prévoit également la création d'une zone de lavage et de stockage des déchets au Sud de l'extension projetée du bâtiment principal.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'augmenter sa capacité de production et d'essais et intervient dans le cadre du développement commercial de la société et de l'augmentation de la demande client.
Exploitation du site conformément à la réglementation ICPE.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Décapage d'une partie des parcelles nouvellement acquises et création d'une dalle béton pour accueillir le nouveau parking VL et l'aire de lavage et de stockage de déchets.

Réalisation des réseaux et voiries du site

Montage de l'extension du bâtiment et surélévation de certaines zones

Terrassement de 2,5m de profondeur pour les locaux et 0,5m pour les places de stationnement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement

Déclaration au titre de la loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du bâtiment principal projeté : 38495,5m ² (28447m ² existant + 10048,5m ² créé) :	38495,5m ²
Places de stationnement dont 225 déjà existantes :	478 places
Surface dédiée au stationnement :	13550m ²
Puissances des moteurs installés :	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

43 rue Frédéric Hartmann
68025 COLMAR CEDEX

Coordonnées géographiques¹

Long. 7 ° 21' 30 " N Lat. 48 ° 6 ' 30 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le site est à l'heure autorisé au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement par l'arrêté préfectoral n°2013074-0015 du 15/03/2013.

Le site est autorisé au titre la rubrique 2931 de la nomenclature des ICPE (ateliers d'essais sur bancs moteurs).

Le bâtiment principal existant abrite 4 bancs moteurs alimentés par des stockages de gazole et d'huile, une cabine d'application peinture, une zone de stockage.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Zone industrielle Nord de COLMAR ne figure pas dans l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Les ZNIEFF les plus proches du site sont la ZNIEFF I Cours et boisements riverains de la Fecht, de Turckheim à Illhauesern à 2,5 km à l'Ouest du futur site LIEBHERR La ZNIEFF II Colline calcaire du Florimont à Ingersheim à 4,3 km à l'Ouest et la ZNIEFF II Zone Inondable de l'III de Colmar à Illkirch-Graffenstaden 2 km à l'Ouest
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site LIEBHERR Components est localisée à proximité du parc naturel régional des Ballons des Vosges (à environ 2 km).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le futur site LIEBHERR sera implanté à environ 1 500 m des premiers bâtiments du quartier Nord de Colmar (rue Joseph REY) et à environ 2,5 km du centre de COLMAR. La ville de COLMAR présente un patrimoine culturel important ; la plupart des monuments historiques sont implantés en centre-ville.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas dans une zone humide. Les zone humides les plus proches se situent au Nord-Est du site au niveau de la zone industrielle Nord et commerciale de Colmar. Des zones humides remarquables sont également présentes à l'Ouest du site à environ 800m au niveau du lieu-dit le Grosshardt.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le dossier départemental des risques majeurs du département du Haut-Rhin classe la commune de COLMAR en risque d'inondation par débordement et par rupture de digue. Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation du bassin versant de l'III a été approuvé par arrêté préfectoral n°2006-361-1 du 27 décembre 2006. Le site LIEBHERR Components ne se situe pas dans la zone réglementée. Aucune prescription en s'applique au projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre du rachat de parcelles auprès de la commune, celle-ci a été interrogée quant à l'existence de documents de reconnaissance de qualité des sols attestant de l'absence de pollution de ceux-ci. Le site et le projet ne se situe pas à proximité d'un site Basias ni d'un site pollué Basol
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les captages AEP sont implantés au Nord-Est et au Nord-Ouest du site LIEBHERR, sur le ban communal de Colmar. Il s'agit des points de prélèvements Grosser Dornig et Neuland. Le site LIEBHERR est implanté en amont de ces captages, à environ 500 m de la limite de périmètre de protection éloignée.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites classés en zone Natura 2000 les plus proches du site sont : FR4201806 : Collines sous-vosgiennes (ZSC) à 4,4 km à l'Ouest, FR4202000 : Secteur Alluvial Rhin-Ried-Bruch (ZSC) à 4,5km au Nord-Est, FR4213813 : Ried de Colmar à Sélestat (ZPS) à 4,5km au Nord-Est
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble urbain de Colmar constitue un site inscrit. Néanmoins le projet se situe à l'extérieur du tissu urbain dans une zone dédiée aux activités industrielles et commerciales.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau de ville est actuellement utilisée sur le site pour le nettoyage des moteurs (8 moteurs par jour au maximum), des pièces détachées, les usages sanitaires, l'appoint du réseau de sprinklage et les appoints sur le circuit eau chaude de la chaudière. L'extension des bâtiments et notamment l'augmentation du nombre de moteurs fabriqués vont engendrer une augmentation des eaux de lavage et du réseau de sprinklage. Alimentation par le réseau communal d'eau potable. La société LIEBHERR Components Colmar utilise des puits permettant l'alimentation des poteaux incendie. Il n'y a pas de modifications sur ces puits dans le cadre du projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Imperméabilisation d'une zone de XXm ² dont les eaux seront dirigées vers XXX. Aucun drainage ou modification des masses d'eau ne sont envisagés ?
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Décassement prévu au niveau des voiries et des bâtiments réutilisés sur le site pour le terrassement du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'apport de matériaux de carrière sera effectué pour réaliser la sous-couche et l'enrobé, mais la quantité nécessaire sera limitée par le traitement du sol avec les matériaux disponibles sur le site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le rachat des parcelles et l'exploitation d'une partie de celles-ci pour la création de stationnements n'engendrera pas d'impact significatif. La faune du secteur est caractéristique des terrains des zones industrielles et/ou suburbaines avec des oiseaux, tels que le moineau domestique et des rongeurs. Concernant les espèces protégées et en particulier le grand Hamster d'Alsace, une étude concernant le secteur de la Zone Industrielle Nord de COLMAR démontre que cette zone n'est pas favorable à l'implantation du hamster.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Zone NATURA 2000 la plus proche du site : Collines Sous-Vosgiennes (FR4201806) est située à 5km à l'Ouest du site LIEBHERR. Le site d'implantation n'exerce pas d'emprise sur ces zones.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création de la zone de stationnement ainsi que la plateforme destinée à recevoir le stockage des déchets et l'air de lavage nécessite l'imperméabilisation d'une partie de la zone actuellement en friche.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site et le projet d'extension ne se situent pas dans une zone à risques technologiques. La commune de Colmar n'est pas concernée par un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les plans d'exposition élaborés par le Secrétariat d'Etat aux Risques Majeurs et le décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique, la commune de COLMAR est localisée en zone 3, correspondant à une sismicité « modérée » La commune de COLMAR n'est pas concernée par le risque de mouvement de terrain. La commune de COLMAR est classée en risque d'inondation par débordement et par rupture de digue mais l'implantation du site n'est pas concernée.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le process de combustion lié à l'exploitation de bancs moteurs génère des émissions de polluants. C'est également le cas pour la cabine de peinture qui génère des émissions atmosphériques. Il n'y a pas de rejets aqueux dans le milieu naturel. L'impact sanitaire du projet ne concerne ainsi que les rejets atmosphériques
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic actuel des camions est d'environ 10 camions par jour. Le projet d'extension et de réaménagement engendrera une augmentation de trafic d'environ XX% ce qui est négligeable au regard du trafic présent dans la zone industrielle de COLMAR.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les sources de nuisances sonores associées aux activités exercées sur le site seront les suivantes : les groupes froids, les centrales de traitement d'air, les bancs d'essais, le trafic généré par les camions et véhicules du personnel. La mise en place de 4 bancs moteurs générera des nuisances complémentaires. Les équipements bruyants seront capotés. Le site respectera les limites de bruit (arrêté du 23/01/97).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de décomposition, compostage,... sur le site susceptible d'induire des nuisances olfactives. Enlèvement régulier des déchets
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des vibrations peuvent être générées lors des essais sur les moteurs. Néanmoins, les moteurs sont positionnés sur des bancs qui absorbent les vibrations. Celles-ci ne sont ainsi pas susceptibles d'être émises par les installations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage des abords des bâtiments et axes de circulation. Gestion de l'éclairage selon la présence sur site
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site génère actuellement les rejets suivants : Bancs moteurs : gaz de combustion des moteurs en test Cabine de peinture : COV Chaufferie : gaz de combustion Local d'analyse des fumées : gaz de combustion des moteurs en test Le projet d'extension multiplie le nombre de moteurs en essai et donc augmente le flux de rejets atmosphériques liés à la combustion de carburant
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets aqueux sont actuellement constitués exclusivement par des eaux usées domestiques issues des blocs sanitaires envoyées au réseau communal et traitées par la station d'épuration de Colmar, des eaux de nettoyage des moteurs, des eaux de purge chaudières et de la vidange ponctuelle des circuits de refroidissement, transitant par un séparateur hydrocarbures avant rejet au réseau communal et traitement par la station d'épuration de Colmar, des eaux pluviales infiltrées après traitement dans la nappe. Les caractéristiques des rejets du projet sont identiques.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir ci-dessus. Les eaux provenant de l'aire de lavage des moteurs placée en extérieur seront stockées dans une cuve enterrée et dédiée. Ces eaux seront évacuées par un prestataire.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets générés par l'exploitation du site sont : - Les déchets industriels banals tels que les déchets d'emballages cartons et plastiques, papiers, etc... - Ferrailles et aluminium - Verres, Batteries - Liquide de refroidissement, Huiles usagées Il n'y a pas de modification de la typologie de déchets générés dans le cadre du projet en dehors des eaux usées issues de l'aire de lavage.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est implanté en zone industrielle.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension du site sur les parcelles acquises auprès de la commune de COLMAR engendre une imperméabilisation d'une zone actuellement dépourvue de construction.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet s'inscrit dans la continuité des bâtiments déjà présents sur la zone. Une attention particulière est portée à la continuité esthétique du site.

Toutes les dispositions seront prises par LIEBHERR pour maîtriser les impacts résultant du fonctionnement futur du site :

- Respect des normes de rejets atmosphériques,
- Traitement des eaux de ruissellement potentiellement chargées par des séparateurs hydrocarbures,
- Absence d'émission intempestive de lumière,
- Contrôle des émissions sonores par la réalisation de campagnes de mesures sonores périodiques,
- Mise en place de rétentions pour tout stockage de liquide pouvant entraîner une pollution du milieu en cas de déversement.

Les servitudes aéronautiques se traduisent par une hauteur limitée des constructions. Ces contraintes aéronautiques sont respectées dans le cadre du projet

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principaux impacts du projet résident dans l'imperméabilisation d'une zone actuellement enherbée au sud du bâtiment et l'implantation de 4 bancs moteurs supplémentaires à l'origine de rejets atmosphériques de combustion.

Le présent projet ne semble pas nécessiter la réalisation d'une évaluation environnementale spécifique puisqu'une étude d'incidence prévue dans le cadre de la demande d'autorisation ICPE reprendra les impacts et les mesures compensatoires envisagés.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Colmar

le, 22.06.2020

Signature

